

## Les structures fondamentales de la France de Vauban.

Sébastien Le Prestre, sieur de Vauban, est né cinq ans avant Louis XIV, et mourut huit ans avant lui. La France de Vauban, c'est donc la France de Louis XIV, ou à peu près. Il me paraît bien difficile, en trois quarts d'heure, d'analyser de manière au moins convenable les caractéristiques de cinquante-cinq années d'histoire, puisque le Grand Siècle se réduit à un demi-siècle ; il me paraît tout à fait exclus, et indigne d'un historien, de donner sur cette période des appréciations personnelles et des jugements de valeur, en particulier d'émettre des opinions sur le Grand Roi, ses militaires, ses administrateurs et ses juristes. J'ai choisi de centrer le tableau, et la tentative d'explication du royaume, autour de cette année 1680, celle de la fondation de cette ville ; en outre, je vais proposer quelques éléments d'interprétation qui proviennent de recherches récentes, œuvre (souvent inachevée) de jeunes historiens.

1680, et les années voisines, sont habituellement présentées comme un moment d'apogée. Louis XIV a mené deux guerres, qu'il a voulues et, malgré la coalition de la plus grande partie de l'Europe contre lui, il vient de triompher, les traités de Nimegue et quelques autres à Saint-Germain et Fontainebleau datent de 1678 et 1679 ; il a annexé une grande province, la Franche-Comté, quelques petites villes vers le Nord, morceaux fort riches enlevés aux Pays-Bas espagnols ; il a réglé une fois encore les problèmes du Nord au profit de la Suède, pourtant vaincue par le Danemark et le Brandebourg. Pour renforcer ses conquêtes, il envoyait des administrateurs, des intendants, des ingénieurs comme Vauban ; il commençait à les élargir en opérant en pleine paix des « réunions », pures annexions militaires préparées par des simulacres de décisions juridiques prononcées par des cours fort dévouées, comme celle du Parlement de Metz. De telles pratiques ne sont que modérément appréciées chez les voisins de la France, particulièrement dans les Etats d'Allemagne ; la seule réplique sera la constitution d'une nouvelle coalition contre Louis XIV ; celle-ci ne se formera que très lentement ; en 1680 elle ne constitue qu'un projet ; réalisée, cette coalition portera de rudes coups au monarque français, mais ne réussira pas à l'abattre, bien au contraire.

A l'intérieur du royaume de France, les historiens traditionnels ne voient alors que la tranquillité, l'obéissance, la splendeur de la Cour (et pourtant Louis XIV n'habite pas encore Versailles!), l'éclat des lettres et des arts. Sans doute décèle-t-on quelques difficultés religieuses, nées du jansénisme et du protestantisme (mais en réalité des agressions commises par Louis XIV contre les augustiniens et les réformés) ; on remarque aussi que les dépenses de l'Etat dépassent de plus en plus les recettes, qu'on recommence à recourir à des expédients, comme les emprunts et les ventes d'offices, mais c'est une maladie chronique de la France d'Ancien Régime, et l'on peut se demander d'ailleurs s'il n'y avait pas là un procédé de financement, donc de gouvernement, bien plus qu'une maladie chronique.

Malgré les quelques éléments de faiblesse, financière ou religieuse, qui peuvent apparaître, la France des années Quatre-Vingt fut incontestablement la première puissance d'Europe, et de loin. Certes, cette prééminence découle en partie de raisons tout